

Visite officielle du ministre de la République gabonaise

À l'invitation du gouvernement canadien, M. Martin Bongo, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République gabonaise a effectué une visite officielle au Canada du 29 novembre au 2 décembre 1983.

La deuxième session de la Commission bilatérale s'est déroulée à Ottawa, en marge de ladite visite, les 30 novembre et 1^{er} décembre 1983.

La délégation canadienne était présidée par M. Jean-Luc Pepin, ministre des Relations extérieures. La délégation du Gabon qui était présidée à cette occasion par le chef de la diplomatie gabonaise comprenait, entre autres : M. Divungi-Di-Ndinge, ministre de l'Énergie et des ressources hydrauliques, M. Mamadou Diop, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé des Participations.

Le ministre gabonais des Affaires étrangères et de la Coopération ainsi que sa délégation ont aussi visité Toronto où les autorités gouvernementales leur ont réservé un accueil chaleureux et cordial. Ils ont ensuite été reçus, le 2 décembre, à Montréal par les autorités québécoises.

M. Bongo s'est également entretenu avec MM. Pierre De Bané et Serge Joyal, respectivement ministre des Pêches et Océans et secrétaire d'État du Canada, ainsi qu'avec les responsables de la Société pour l'expansion des exportations (SEE).

Les ministres Bongo et Pepin ont procédé à un large échange de vues sur les

grands problèmes de l'heure, un accent particulier ayant été mis sur les questions de coopération bilatérale. Ils ont examiné la situation politique qui prévaut dans le monde et plus particulièrement en Afrique, et ont renouvelé leur appui à l'idée de l'accession rapide de la Namibie à l'indépendance conformément à la Résolution 435 (78) des Nations unies.

Le ministre d'État, M. Martin Bongo, a exprimé l'appui du gouvernement gabonais à l'initiative de paix présentement entreprise par le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau. Pour sa part, le ministre Pepin a félicité le gouvernement gabonais pour les efforts qu'il déploie en vue de consolider son développement économique.

Les deux délégations ont procédé à un examen approfondi de la conjoncture économique dans leurs pays avant d'examiner les domaines de coopération les plus importants qui les lient, pour ensuite dégager des voies nouvelles susceptibles d'enrichir cette coopération.

Au sujet de la situation économique mondiale, les deux ministres sont convaincus que ce n'est que par la promotion et l'intensification d'une véritable coopération économique internationale, dans le cadre de laquelle s'inscrit la coopération entre leurs deux pays, que pourra être endigué le déséquilibre actuel des revenus qui présente des signes d'aggravation. On observe en effet un accroissement des inégalités socio-économiques qui caractéri-

sent déjà les pays du Nord et ceux du Sud.

Abordant les questions de coopération bilatérale, les deux délégations ont porté une attention particulière aux questions relatives aux échanges commerciaux, à l'assistance technique, à la formation et à la réalisation de projets concrets s'inscrivant dans le cadre du développement économique et social du Gabon. Elles ont aussi examiné les moyens de consolider la coopération au niveau des ressources humaines, tout particulièrement en ce qui concerne la formation dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'énergie et des ressources hydrauliques, des transports, des affaires sociales, de la culture, des arts et de la petite et moyenne entreprise. Elles ont convenu de se réunir dans les plus brefs délais pour discuter de la concrétisation d'un tel programme. Le Canada mettra à la disposition du gouvernement gabonais une enveloppe financière visant à supporter ce volet d'assistance technique et de formation multidisciplinaire. Du côté canadien, on a également fait savoir que l'on était disposé à utiliser, sur une base sélective, un certain nombre de mécanismes de coopération institutionnelle, la coopération industrielle et le programme de fonds administrés par l'ambassade du Canada à Libreville.

L'ACDI s'est déclarée par ailleurs disposée à envisager l'ouverture d'une ligne de crédit destinée à appuyer des interventions dans les domaines du développement rural, de l'énergie et de l'hydraulique villageoise.

Après avoir constaté le niveau modeste de leurs échanges commerciaux et recherché les voies et moyens susceptibles de les intensifier, les deux parties ont retenu le principe de l'organisation au Canada de journées économiques canado-gabonaises en 1985 (visant à favoriser les contacts directs entre entrepreneurs économiques canadiens et gabonais, et à déterminer quels projets devraient être réalisés au Gabon dans le cadre de la petite et moyenne entreprise) et le principe de la création au Canada d'une antenne commerciale du Centre gabonais du commerce extérieur.

Au terme de son séjour, M. Martin Bongo a tenu à exprimer toute sa gratitude à M. Pepin ainsi qu'au gouvernement canadien pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui lui ont été réservés, ainsi qu'à la délégation gabonaise qui l'a accompagné durant son séjour en terre canadienne.

À l'issue des travaux de la Commission, les deux ministres ont paraphé un contrat par lequel la Compagnie Tecslu,



M. Martin Bongo, ministre d'État des Affaires étrangères et de la Coopération (à gauche) et M. Pepin, ministre des Relations extérieures, paraphent un contrat concernant la construction d'un nouvel édifice du ministère des Affaires étrangères à Libreville.

Photo Features Ltd.